



COVID 19 NOUVEAU PROTOCOLE à compter du 14 janvier 2022

publié le 14/01/2022

Nouvelle règles d'isolement

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles mesures à mettre en place dans les collèges et lycée pour faire face à la pandémie de coronavirus à compter du 14 janvier 2022.

En ce qui concerne la continuité pédagogique, le collège dispose d'un plan qui s'applique en cas de confinement total ou de fermeture de classe. Dans les autres cas les élèves trouveront sur PRONOTE les éléments permettant de connaître le déroulé du cours en leur absence. En **complément**, il ne faut hésiter, par ailleurs, en cas d'absence, à demander des informations sur le cour et sur le travail à faire auprès des camarades présents.

Cordialement.

[regles_d_isolement_a_partir_du_14_janvier_2022 \(PDF de 206.8 ko\)](#)

Olivier Zanin

Principal du collège René Caillié.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.